



Laval, le 2 septembre 2020

La rénovation énergétique des bâtiments existants

Contexte : aides de l'Anah/ habitat indigne/plan de relance de l'économie/économies d'énergie

Enjeux : lutter contre la précarité énergétique, remettre du logement vacant sur le marché, soutenir l'activité économique, favoriser la transition écologique

Situation actuelle : des logements vacants, un parc privé potentiellement indigne présent surtout sur la partie Nord du département. Une population mayennaise plutôt âgée et en majorité propriétaire de son logement, avec des revenus modestes. En 2019, 1 350 logements aidés pour des travaux de rénovation énergétique, maintien à domicile pour un budget de 9 Md'€.

Perspectives et échéances : les aides de l'Anah (2 délégations de compétence : Laval-Agglomération et le Conseil départemental) vont être abondées dans le cadre du plan de relance de l'économie. Les aides sous conditions de ressources peuvent se cumuler avec les aides des caisses de retraite, des collectivités locales, d'Action Logement.

Des ordonnances (publication prévue fin septembre 2020) pour coordonner les pouvoirs de police spéciale des maires vont simplifier la lutte contre l'habitat indigne avec la volonté de transposer la gestion des dossiers au niveau de l'EPCI.

Mise en place du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) par la Région : le département est déjà couvert par des permanences groupées avec l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique présents sur le département. Le décret tertiaire va obliger progressivement à la rénovation du parc tertiaire privé et public avec entre autre une volonté d'accompagner la rénovation des bâtiments scolaires.

Références :

Règlement Général de l'Anah (RGA)

ordonnances à venir sur la lutte contre l'habitat indigne (fin septembre 2020)

plan de relance de l'économie (début septembre 2020)

code de la construction et de l'Habitation, code de la santé.

Contact : DDT 53 Cité administrative Rue Mac Donald 53000 Laval
SERBHA/Habitat Prive ddt-serbha-hp@mayenne.gouv.fr
tel:02 43 67 89 49

